



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la
Formation Professionnelle,

FORCE OUVRIÈRE

1, rue Sédillot – 67000 STRASBOURG

Tél : 06 31 08 76 78 et 06 17 33 61 57

fnecfpstrasbourg@gmail.com

Déclaration des élus Force Ouvrière au CSA SD 1^{er} degré du 4 février 2025

Monsieur le Directeur académique,

Mesdames et messieurs les membres du CSA-SD 67,

Ce CSA de préparation de la prochaine rentrée scolaire se tient alors que le gouvernement vient de dégainer 2 nouveaux 49.3, l'un pour entériner le projet de loi de finances (PLF) issu de la commission mixte paritaire (CMP), l'autre pour faire adopter la première partie du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Bien malin est celui qui pourra nous garantir la confirmation des décisions prises aujourd'hui à l'issue de nos travaux tant l'incertitude politique est de mise depuis de nombreux mois dans notre pays.

Dans son discours de politique générale le 14 janvier, le Premier ministre François Bayrou n'a annoncé ni l'abrogation de la réforme des retraites, ni sa suspension.

Bien au contraire, il ne vise qu'à poursuivre les politiques d'austérité menées par les précédents gouvernements, et il annonce d'ores et déjà plus de 50 milliards d'économies sur nos salaires, nos services publics, notre Sécu et nos retraites à coup de 49.3 !

Et pour gagner du temps, dans un contexte d'extrême fragilité, le conclave Bayrou-Macron n'est plus ni moins qu'un piège tendu aux organisations syndicales dans le but de les associer soit au maintien de la réforme actuelle, soit à l'instauration d'une réforme systémique, réforme universelle par points ou par capitalisation, que nous avons déjà rejetée et combattue en 2019. Ce n'est pas la place des syndicats de salariés, et en tout cas certainement pas celle de Force Ouvrière, de participer à l'élaboration d'une réforme dont les contours ont d'ores et déjà été fixés par le Premier ministre et le Medef. Ce conclave est un véritable enfumage.

A propos des mesures contre les fonctionnaires la décision d'abandon des 2 jours de carence supplémentaires pour les fonctionnaires était attendue tant la motivation pour la justifier par l'ancien ministre Kasbarian était indigente, injuste et stigmatisante. Mais elle ne peut en aucun cas être considérée comme une avancée. En réalité, on a simplement évité un recul des droits.

Les fonctionnaires continuent d'avoir un jour sec de carence, non compensé, contrairement à ce qui se pratique dans l'écrasante majorité des entreprises du secteur privé. Par ailleurs, la mesure qui impacte le plus les fonctionnaires reste la réduction de 10 % de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie. Or, celle-ci est maintenue ! Ainsi, les difficultés financières vont s'ajouter à la maladie. C'est la double peine et c'est inacceptable car le statut de fonctionnaire est attaqué de plein fouet.

De plus, l'année blanche pour 2024 demeure une ligne rouge pour **FO** ; cette mesure a encore nettement accentué le décrochage de la valeur du point d'indice par rapport à l'inflation. Aujourd'hui, pour retrouver la même valeur qu'au 1er janvier 2000, il faudrait une augmentation de 31.5%.

Encore plus grave, le gel du point d'indice semble confirmé pour 2025, ce qui ferait une 2ème année blanche après 2024 et la GIPA reste remise en cause pour 2024.

Comme le ministre Attal avait sorti de son chapeau l'annulation de 2440 suppressions de postes d'enseignant sans que le PLF ne soit modifié, la ministre Borne voudrait que l'on applaudisse à l'annulation des 4 000 suppressions de postes d'enseignants.

La ministre Borne a aussi annoncé la création de 2 000 postes d'AESH, qui était déjà prévues par le gouvernement précédent. Chacun sait qu'un poste d'AESH créé n'équivaut pas à un personnel recruté, faute de candidats tant les salaires sont bas et les conditions de travail dégradées. Plus que jamais, la **FNEC FP-FO** revendique un statut de fonctionnaire de catégorie B avec un temps complet pour 24h d'accompagnement et l'abandon des PIAL et des PAS.

Comment se réjouir de la suppression de 470 postes dans le premier degré, alors que la situation dans les écoles explose ! Même si notre Académie n'est pas contrainte de rendre des postes au Ministère, elle doit tout de même faire face à de nombreuses situations critiques et cette annonce lors du CSA-MEN est suspendue au Budget de l'Etat comme notre organisation l'a rappelé au Recteur lors du CSA académique du 27 janvier dernier !

Cette annonce reste une nouvelle en demi-teinte car elle vous conduit Monsieur le Directeur académique à redéployer les postes comme l'indique votre projet de carte scolaire où vous « déshabillez Pierre pour habiller Paul » selon l'expression consacrée lorsque les poches de l'institution sont désespérément vides :

- Il faut des postes pour les remplaçants qui reste en nombre très largement insuffisant.
- Il faut des postes pour baisser significativement les effectifs dans les classes. Dans notre département, près de 100 écoles aurons un effectif moyen de plus de 25 élèves par classe, et ce malgré votre projet de mesures ! Et ce chiffre est sans compter l'autre centaine d'école qui n'ont qu'une partie de leur effectif (monolingues, bilingues ou hors dédoublement) à plus de 25 de moyenne.
- Il faut des postes spécialisés pour prendre en charge les élèves à besoins particuliers, dont les effectifs explosent ; et au lieu de cela, la ministre poursuit l'acte 2 de l'Ecole inclusive, le démantèlement des établissements sociaux et médico- sociaux. Ce sont des dizaines de fermetures de classes que vous nous présentez aujourd'hui dans notre département dont certaines nous paraissent totalement injustifiées alors que vous avez déjà prévenus les collectivités territoriales il y a déjà de nombreux jours

Monsieur le Directeur académique, l'instance du CSA-SD n'est pas la chambre d'enregistrement des mesures que vous avez imaginées dernièrement car de toute évidence, les propositions présentées aujourd'hui ont déjà été faites aux collectivités territoriales depuis plusieurs semaines. A ce titre, la **FNEC-FP-FO** vous demande de prévoir avant chaque CSA-SD l'instauration systématique du groupe de travail préparatoire aux CSA-SD comme cela se pratique de très nombreux départements.

De ce point de vue, nous nous étonnons fortement de la disparation pure et simple de l'indication des implantations de RASED dans les écoles concernées dans les documents de travail. Ces documents de carte scolaire doivent, selon notre organisation, présenter en toute transparence le reflet des moyens réels ou projetés et nous vous demandons de bien vouloir rétablir cette réalité au-delà de la discussion que nous allons engager sur votre volonté de désindexer ces moyens importants pour les élèves le plus en difficulté du calcul de la décharge des directeurs. Vous avez certainement des critères pour les comptabiliser en première analyse et nous vous demandons de nous les présenter lors de la séance du jour.

Arrêtons-nous également sur les PAS dont nous entendons beaucoup parler dans les instances depuis votre arrivée Monsieur le Directeur académique. Les PIAL, vecteurs de mutualisation à outrance issus de la loi Blanquer, restent en place. Mais vous avez rappelé lors du CSA-A du 27 janvier que l'académie avait candidaté pour faire partie de l'expérimentation des PAS après l'Aisne, la Côte-d'Or, l'Eure-et-Loir et le Var. Certainement parce que, je cite « **le PAS permet à l'Education nationale de reprendre la main sur une partie des réponses à apporter pour les élèves à besoins particuliers avant sollicitation de la MDPH** ». Les documents ministériels déplorent que « **le PIAL est un service de gestion quantitative des emplois du temps des AESH, tributaire de la ressource humaine disponible.** »

Autrement dit, s'il n'y a pas assez de ressources humaines disponibles ce qui sera sans nul doute le cas, vous allez contourner les notifications et donc les besoins !

Cela rejoint un récent rapport de la Cour des comptes qui constate que « **l'AESH est devenu la première solution des MDPH et de l'Ecole pour répondre aux besoins des élèves** » et préconise qu'il faut « **revoir la situation actuelle qui est marquée par un recours prépondérant à l'accompagnement** ».

La **FNEC-FP-FO** a bien compris l'objectif des PAS, il est d'ailleurs le même partout : faire sortir un maximum d'élèves du champ du handicap et donc de baisser le nombre d'élèves notifiés par la MDPH. L'Education nationale se substitue donc à la MDPH pour décider des besoins et les adapter au manque de personnel alors que les besoins en ESMS sont immenses !

C'est donc une politique désastreuse d'inclusion systématique et forcée qui est actuellement portée à travers son acte 2. La **FNEC FP-FO** défend résolument le droit pour tous les élèves de pouvoir bénéficier d'un enseignement adapté. Elle défend l'enseignement spécialisé, ses postes, ses classes et ses établissements sociaux et médico-sociaux.

La **FNEC FP-FO** a toujours combattu les lois et mesures qui remettaient en cause ce droit et poursuivra sans relâche, avec les personnels, la mobilisation en défense de l'enseignement spécialisé et adapté.

Autre point de crispation très important pour notre organisation syndicale, les TER, présentés comme étant un dispositif central pour soutenir l'école rurale.

Permettez-nous, Monsieur le Directeur académique, de douter de ce que nous considérons comme un élément de langage. Au regard des nombreuses fermetures de classes dans les TER existants dans notre département, force est de constater que les territoires concernés ne sont pas soutenus en tant que tel puisque vous leur confisquez un certain nombre de moyens pour les déployer ailleurs. Mais pour aller plus loin dans l'analyse : si le dispositif vise à « **renforcer les prises en charge pédagogiques des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après**

le cadre scolaire, en construisant des solutions appuyées sur une stratégie territoriale ambitieuse et partagée » alors il faudrait sans doute commencer par maintenir les postes, c'est ce qu'attendent nos collègues au-delà des faibles promesses financières qui permettront d'accélérer le processus de territorialisation de l'école de la République.

Ce qui a permis de déclencher ce nouveau dispositif, c'est aussi que « ***Dans le cadre d'une démarche contractuelle entre l'État et les collectivités territoriales, les Territoires éducatifs ruraux traduiront de manière concrète la participation de l'École au projet d'aménagement et de développement des territoires.*** »

Raisonner ainsi revient à marcher sur la tête... Est-ce le rôle de l'École de contribuer à l'aménagement du territoire ?

Ne serait-ce pas plutôt le rôle de l'État et des collectivités territoriales, par l'aménagement du territoire, que de rendre l'école accessible partout ? Et ceci dans le seul but de permettre au Service public d'Education qu'est l'École de remplir ainsi son véritable rôle, celui d'enseigner ?

La fuite en avant des responsabilités de l'Etat est du même niveau que lorsqu'une entreprise décide de fermer ou de délocaliser, entraînant ainsi de lourdes conséquences dans tout le département et toute la région.

Pendant que vous vous attachez à fermer des classes et fusionner des écoles en zone rurale, vous mettez en place des dispositifs visant à encourager l'ingérence des élus locaux dans l'École publique en généralisant la confusion entre les activités scolaires et périscolaires.

La territorialisation et la contractualisation de l'école se résument donc à ce que la **FNEC-FP-FO** condamne depuis plusieurs années : la marche forcée vers la privatisation de l'école publique !

Dans cette situation générale particulièrement préoccupante, la **FNEC FP-FO** maintient toutes ses revendications :

- Création de tous les postes nécessaires ! Non à l'acte 2 de l'école inclusive !
- Augmentation du point d'indice : 10% tout de suite !
- Abandon des contre-réformes !
- Non au « conclave » ! Abrogation de la réforme des retraites Macron-Borne !
- Non au budget Bayrou qui prévoit 53 milliards d'économies !

Pour la **FNEC-FP-FO**,

Audrey LAGES et Aurélien DUTT